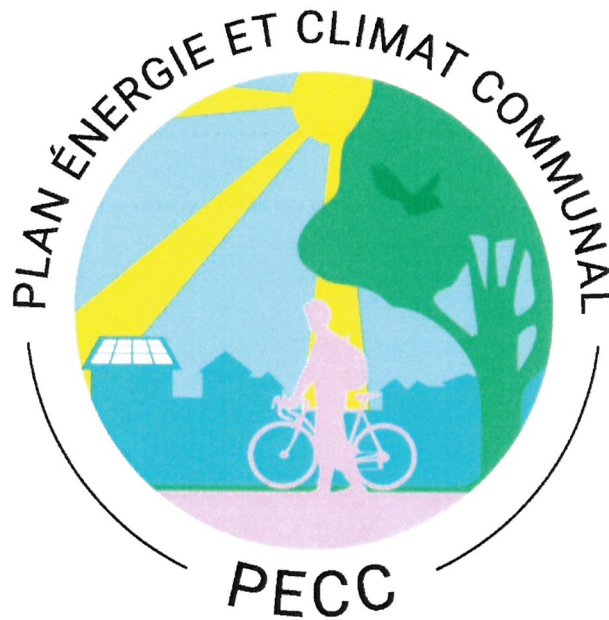


COMMUNE DE MONTANAIRE

PLAN ENERGIE ET CLIMAT COMMUNAL (PECC)



Version : 13.02.2025

Auteur du document : Nathalie Rizzotti, EnVoL (www.evl-conseils.ch)

Table des matières

| | |
|---|----|
| AVANT-PROPOS DE LA MUNICIPALITE | 3 |
| 1. INTRODUCTION | 4 |
| 2. ETAT DES LIEUX | 6 |
| Profil énergétique | 9 |
| Profil climatique..... | 11 |
| 3. DEMARCHE ET IMPLICATION CITOYENNE | 14 |
| 4. VISION 2050 ET OBJECTIFS 2030 | 15 |
| 5. LES 10 PROJETS DU PLAN D’ACTION | 16 |
| 6. GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE | 29 |
| 7. COMMUNICATION DU PECC | 30 |
| 8. CONCLUSION..... | 31 |
| ANNEXES | 32 |

Avant-propos de la Municipalité

Les rapports répétés des expert-e-s du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) le démontrent, notre climat change et ces changements sont dus aux activités humaines. Si aucune action n'est entreprise, la trajectoire actuelle des émissions de gaz à effet de serre (GES) nous amène à un réchauffement planétaire de 3 à 5 °C d'ici la fin du siècle. Or, nous savons qu'un réchauffement planétaire de plus de 1,5 °C provoquera des dommages humains, économiques et écologiques massifs. La Suisse, le canton de Vaud et notre commune sont touchées par les changements en cours et à venir. C'est une certitude, **il est devenu urgent de s'attaquer aux enjeux climatiques à tous les niveaux.**

La Municipalité de Montanaire, engagée dans la lutte contre le changement climatique, reconnaît l'importance d'agir concrètement et localement pour préserver notre environnement. Dans cette optique, elle a entrepris la démarche de développer un Plan Énergie et Climat Communal, qui fixe l'objectif ambitieux de parvenir à zéro émission de CO₂ d'ici à 2050. Le document que nous vous présentons aujourd'hui témoigne de notre volonté de comprendre et de réduire notre impact climatique. Il servira de guide pour orienter nos décisions municipales dans les domaines de l'énergie, de la préservation de la biodiversité et de la durabilité, afin d'adapter nos actions à notre environnement spécifique.

Nous sommes convaincus que ce plan nous permettra de jouer un rôle actif dans la transition vers une société plus durable et respectueuse de notre planète. Nous comptons sur l'engagement de tous les acteurs locaux pour mettre en œuvre les mesures nécessaires et atteindre nos objectifs communs en matière d'environnement. Ensemble, nous pouvons bâtir un avenir meilleur pour notre commune et les générations futures.

1. Introduction

Les enjeux sur le territoire cantonal

a. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle du territoire vaudois

Selon l'état des lieux des émissions de GES à l'échelle du territoire vaudois, les principales sources d'émissions sont l'utilisation de véhicules à moteur pour les déplacements (total carburants : 41 % des émissions) et l'énergie utilisée dans les bâtiments pour le chauffage et la production d'eau chaude (total combustible : 38 % des émissions). L'agriculture émet 11 % de GES et le reste des émissions provient des procédés industriels, de l'utilisation du sol et de la gestion des déchets.

Les communes ont des leviers d'action et des responsabilités importantes pour contribuer à l'effort de réduction des émissions de GES. Les principaux postes d'émissions sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

Répartition des émissions de GES (CO₂-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015).²

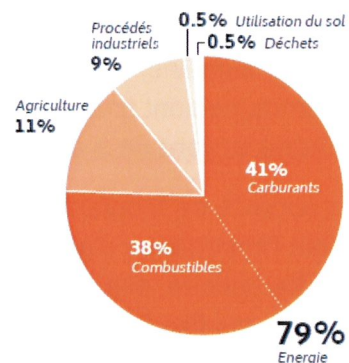


Figure 1 : Répartition des émissions de GES (données 2015)

b. Les effets du changement climatique à l'échelle du territoire vaudois

Les changements climatiques sont déjà visibles et vont se renforcer à l'avenir. Ils se caractérisent par des étés très secs et plus chauds, des journées tropicales plus nombreuses, de fortes précipitations et des hivers peu ou pas enneigés à basse et à moyenne altitude². Ces modifications du climat sont susceptibles d'entraîner des impacts irréversibles, tels que la disparition de certaines essences forestières (épicéa par exemple), une perte importante de la biodiversité, une augmentation des décès en période de canicules, des pénuries d'approvisionnement en eau ou encore des conséquences économiques très marquées pour de nombreux secteurs.

Les régions climatiques du Canton de Vaud

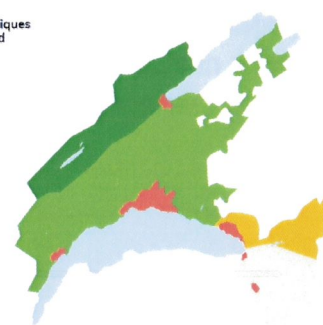


Figure 2 : Les 5 régions climatiques du Canton de Vaud

Les changements climatiques évalués pour le Canton de Vaud³ sont comparables à ceux envisagés au niveau national. Toutefois, la diversité géographique du territoire cantonal (altitude, type de végétation, déclivité, etc.) implique de tenir compte des conséquences climatiques différenciées selon les régions climatiques (Jura ; Plateau ; Alpes et Préalpes ; Agglomérations). A titre d'exemple, les mesures liées à une intensification des sécheresses estivales seront distinctes en plaine (besoins d'irrigation pour l'agriculture, débit minimum des cours d'eau pour la faune aquatique), en montagne (état des forêts protectrices contre les dangers naturels, le feu etc.) ou en milieu urbain (îlots de chaleur).

Les principaux enjeux d'adaptation sur le territoire de la commune sont identifiés dans la partie 2 du présent document.

La nécessité d'une action cohérente à tous les niveaux

Niveau fédéral

² National Center for Climate Services NCCS, CH2018 – Scenarios climatiques pour la Suisse, <https://www.nccs.admin.ch/nccs/fr/home/changement-climatique-et-impacts/scenarios-climatiques-suisse.html>

³ Changements climatiques du Canton de Vaud - Synthèse et Annexes

La Confédération a adhéré à **l'Agenda 2030 de développement durable** de l'ONU en 2015. Cet agenda, référence internationale pour la durabilité, se traduit au niveau national par une Stratégie pour le développement durable. Elle a également ratifié l'**Accord de Paris** (2015), s'engageant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour la limiter à 1.5 °C. Ce faisant, elle s'est engagée à diminuer de moitié les gaz à effet de serre émis à l'intérieur des frontières suisses d'ici à 2030 par rapport à leur niveau de 1990, avec la possibilité de réaliser jusqu'à 40 % de ces réductions à l'étranger.

En août 2019, prenant acte des derniers travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le Conseil fédéral s'est engagé à viser zéro émission nette dès 2050. Les politiques énergétiques et climatiques fédérales doivent notamment permettre d'atteindre cet objectif.

La Stratégie énergétique 2050 a pour objectif de réduire de 54 % la consommation d'énergie finale par habitant-e par an d'ici à 2050 – année de référence 2000 – en améliorant l'efficacité énergétique et en accélérant le développement des énergies renouvelables, ainsi qu'à sortir progressivement du nucléaire. Le peuple suisse a accepté en 2017 la loi révisée sur l'énergie pour mettre en œuvre cette stratégie. Le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur.

Niveau cantonal

Le Canton de Vaud a quant à lui adopté en 2019 sa nouvelle Conception cantonale de l'énergie (CoCEn). Elle a pour objectif de réduire la consommation d'énergie finale par habitant-e de 44 % en 2035 et de 57 % en 2050, par rapport à l'année de 2000. Elle vise également un approvisionnement énergétique couvert à 35 % par des énergies renouvelables en 2035 et à 50 % en 2050⁴.

Le Plan climat vaudois 1^{ère} génération, adopté en juin 2020, vise une réduction de 50 % à 60 % des émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030, avec comme année de référence 1990. La neutralité carbone est visée d'ici à 2050. Afin d'atteindre ces deux objectifs, les objectifs 2035 de la CoCEn ont été ramenés à 2030. Pour l'adaptation, les objectifs sont à la fois de préparer les systèmes humains (santé, économie) et naturels (biodiversité, sol, eau, forêt, etc.) aux effets des changements climatiques et en réduire les vulnérabilités⁵. L'atteinte des objectifs cantonaux ne sera possible qu'avec les efforts de l'ensemble de la collectivité, qu'il s'agisse des communes, des entreprises ou des citoyennes et citoyens.

À travers sa **déclinaison « vaudoise » de l'Agenda 2030**, le Canton de Vaud réitère également en 2021 sa volonté de s'engager activement en faveur des générations futures.

Niveau communal

Les communes ont des leviers importants en matière de réduction des émissions et d'adaptation aux changements climatiques. Leur proximité avec la population et leurs connaissances fines du territoire en font des partenaires indispensables à l'atteinte des objectifs climatiques fédéraux et cantonaux. Afin de les soutenir dans l'élaboration d'une politique énergétique et climatique cohérente et ambitieuse, le Plan climat vaudois a prévu des mesures d'accompagnement ciblées.

⁴ Ces objectifs ont été fixés en 2017 pour le Programme de législature 2017-22. Au vu des enjeux climatiques, il est probable que ces objectifs devront être revus à la hausse au cours des prochaines années.

⁵ Fait qu'un-e individu-e, une espèce ou un milieu subisse un dommage en lien avec une perturbation, notamment environnementale ou climatique.

Le présent Plan énergie et climat communal (PECC) s'appuie sur les outils et ressources mises à disposition par le Canton. Il est structuré comme suit :

- Un état des lieux (chapitre 2) est d'abord réalisé pour dresser le profil énergétique et climatique du territoire communal.
- La démarche participative qui a complété l'état des lieux est présentée (chapitre 3)
- Sur cette base, la vision à long terme et les objectifs à moyen terme que se donne la Municipalité sont détaillés (chapitre 4).
- Un plan d'action concret sur trois ans est ensuite détaillé (chapitre 5) autour de trois axes : mesures transversales ; mesures énergétiques et de réduction ; mesures d'adaptation.
- Enfin la gouvernance et le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions (chapitre 6), ainsi que sa communication auprès de la population (chapitre 7), sont présentés.

2. Etat des lieux

L'état des lieux doit permettre de dresser une photographie de la situation à un instant 'T', afin d'identifier les priorités d'action en fonction des réalités locales.

La commune en bref

Montanaire est une commune du canton de Vaud située dans le district du Gros-de-Vaud. Lors de la votation populaire du 29 janvier 2012, 9 communes, Chanéaz, Chapelle-sur-Moudon, Correvon, Denezzy, Martherenges, Neyruz-sur-Moudon, Peyres-Possens, Saint-Cierges et Thierrens, ont validé leur fusion pour former une nouvelle commune qui a vu le jour le 1er janvier 2013. Son nom est celui d'un lieu-dit situé entre Saint-Cierges et Thierrens, qui signifie petite montagne ou colline. La localité de Thierrens abrite le siège administratif de la commune. Elle regroupe, au 31 décembre 2023, 2'835 habitants.



<https://montanaire.ch/>

Démarches existantes

En matière d'énergie, de climat et de durabilité, la Commune mène, déjà de nombreuses actions dans les domaines couverts par le PECC. Ces actions ne sont pas toujours rendues visibles.

Parmi les actions réalisées, nous citerons notamment (liste non exhaustive) :

Actions transversales :

- Un Fonds énergétique est alimenté par un émolument de 0.7ct par kWh. Il est utilisé pour l'amélioration énergétique des bâtiments communaux et l'éclairage public.
- Mise en place d'une chaîne whatsapp pour améliorer l'information aux citoyens.
- Des actions de sensibilisation sont organisées comme la participation au projet Perséides avec l'extinction une fois par année de l'éclairage artificiel
- Réduction des déchets grâce, par exemple, à un silo à sel pour le salage des routes pour éviter les emballages plastiques des big bag.

Contribution à l'atténuation du dérèglement climatique (réduction du CO2) :

- La commune ne facture pas de frais administratifs pour la demande de pose de panneaux solaires chez les privés
- Les bâtiments communaux sont rénovés et isolés à mesure que cela est possible, comme la Grande Salle de Thierrens (isolation, photovoltaïque, sortie du gaz), le centre médical de Thierrens (raccordé au chauffage à distance), la salle communale de Chapelle (étude de réfection du chauffage)
- L'éclairage public se fait avec des LED et une télégestion a été installé afin de diminuer l'éclairage où cela possible.
- Il existe une analyse « Montanaire, zone 30 »

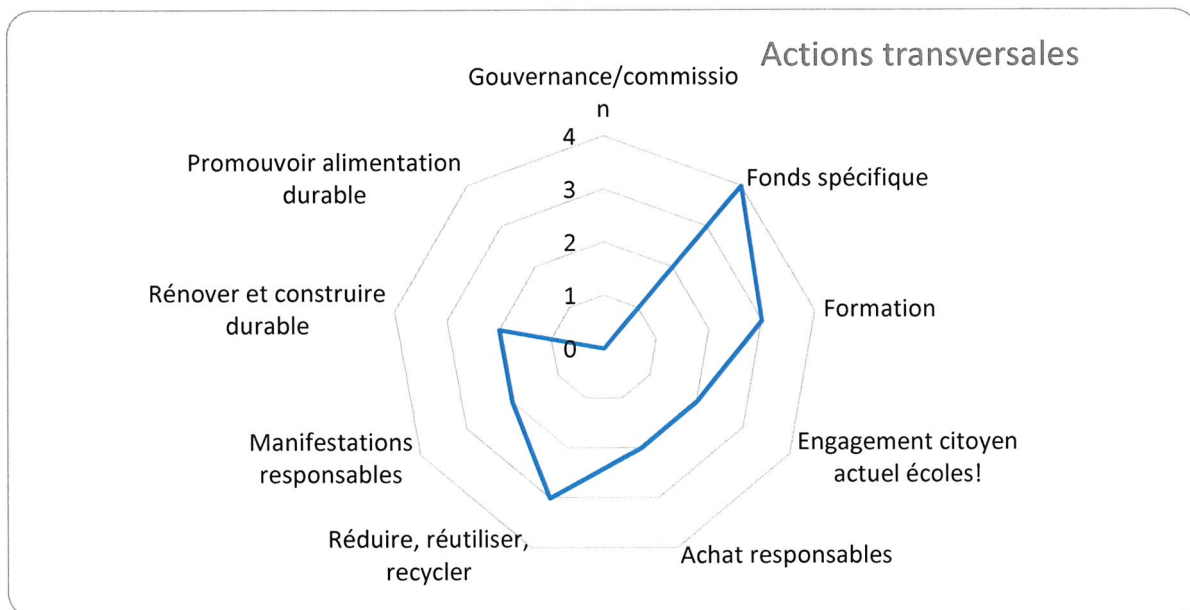
Contribution à l'adaptation au changement climatique :

- Création de prairies inondables et d'îlots de sénescence en forêt
- Un minimum de désherbant non biologique est autorisé pour l'entretien par la commune
- Lutte contre les plantes exotiques et envahissantes
- Un courrier est envoyé chaque année aux plus de 75 ans avec des questions en lien à l'isolement et aux canicules avec une invitation pour un repas des aînés
- Le règlement du plan d'affectation communal (art. 45), stipule que pour toute nouvelle construction les eaux doivent être infiltrées au maximum par le moyen de pavés filtrants ou d'un bac de rétention. La mise en place de pavés filtrants sont demandés pour la création de places de parc et si possible chemin d'accès

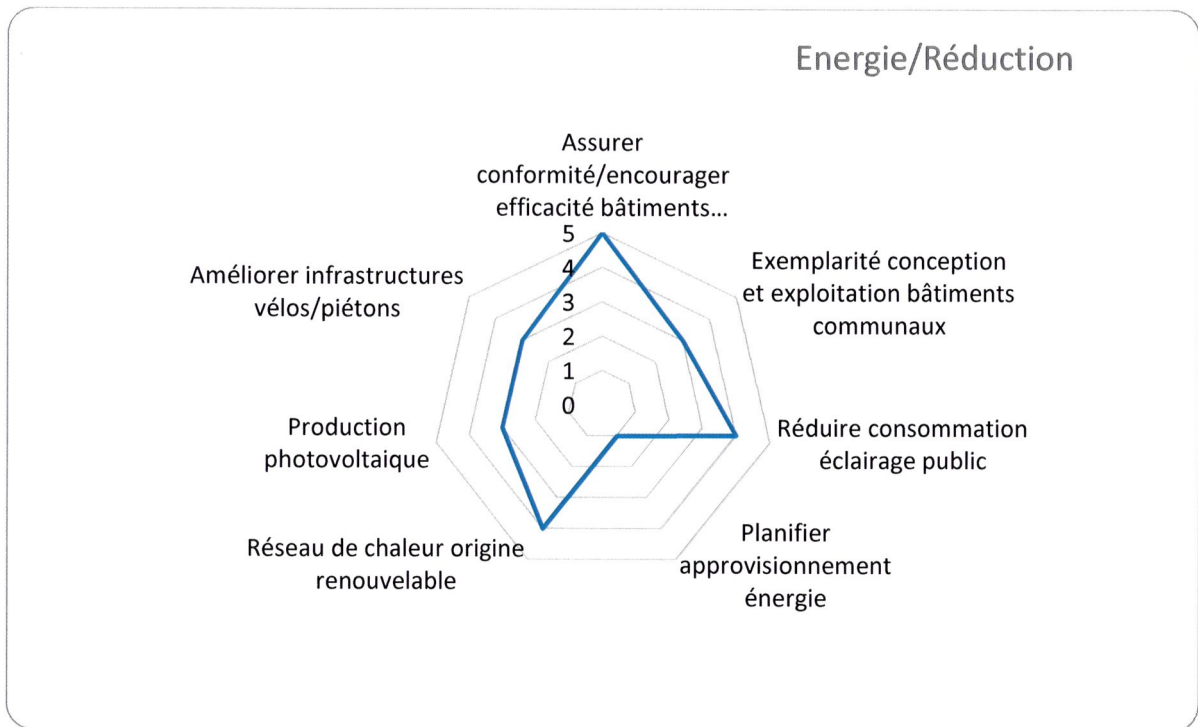
Forces et faiblesses

Les forces et faiblesses de la commune pour chacun des thèmes proposés dans le PECC a été réalisé avec la Municipalité. Une note de 0 (nul) à 4 (très bon) a été estimée en fonctions des actions en place.

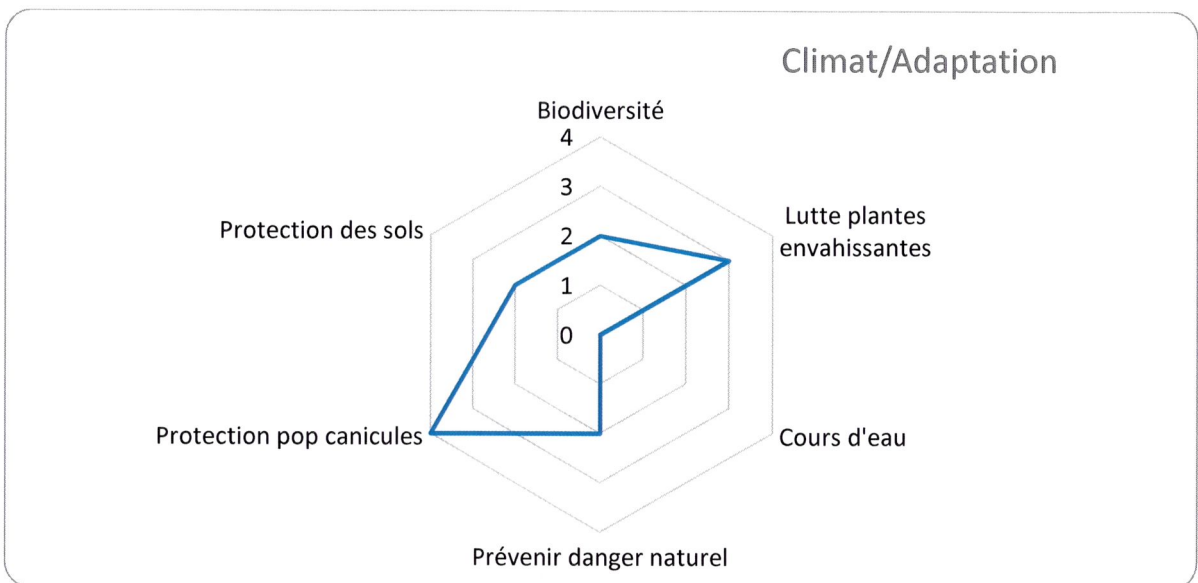
Actions transversales



Atténuation du dérèglement climatique (réduction du CO2)



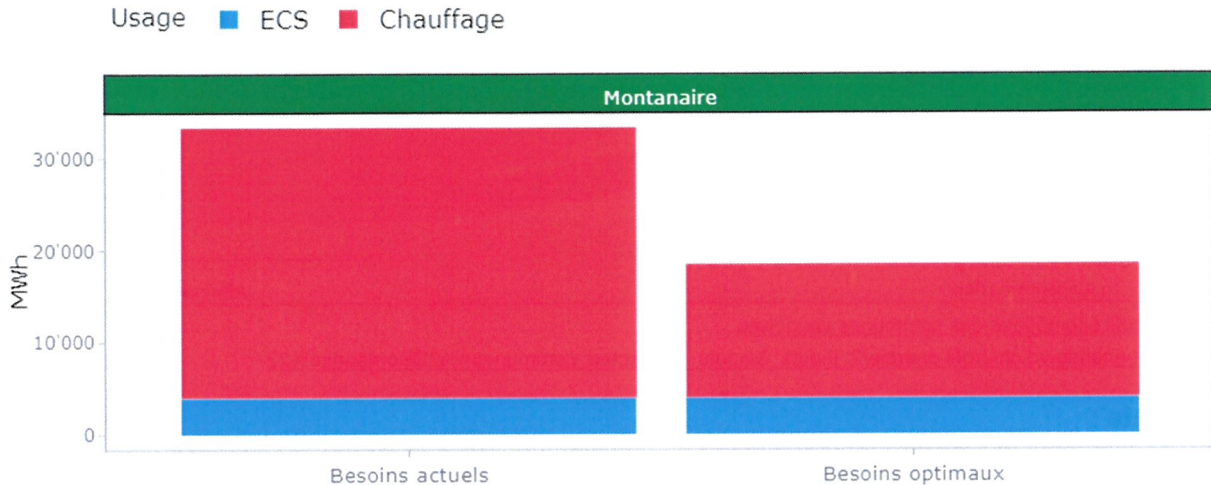
Adaptation au changement climatique



Profil énergétique

Le profil énergétique de la Commune a été réalisé en février 2024 sur la base des données transmises par le Canton (cf. Annexe 1). Il donne des indications nécessaires à la bonne compréhension des consommations et productions d'énergie, ainsi que des potentiels en énergie renouvelable à l'échelle de la commune.

Graphique :



Source: [profil énergétique des communes vaudoises](https://stat-energie-vaudoises.ch/profil-energie/)

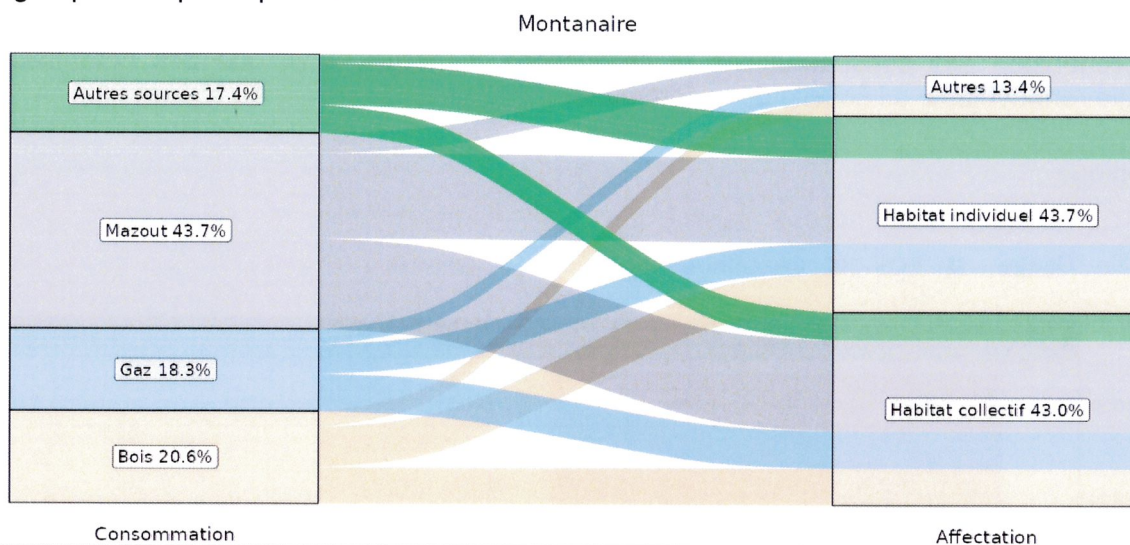
https://stat-energie-vaudoises.ch/profil-energie/?inputs=&inputs_1-selected_communes=%22Montanaire%22

Les **besoins optimaux** traduisent les besoins théoriques si tous les bâtiments construits avant 2001 ou qui n'ont pas été rénovés lourdement après 2001 étaient assainis énergétiquement. Uniquement les besoins de chauffage sont concernés.

Constats :

- La commune comprend 858 bâtiments chauffés en 2023 dont 624 (72%) n'ont pas fait l'objet d'une rénovation récente.
- Si l'ensemble de ces bâtiments étaient rénovés aux normes actuelles cela permettrait de diviser par 2 les besoins de chaleur de ces bâtiments pour le chauffage.
- Il existe donc un grand potentiel de réduction de la consommation lié à l'assainissement énergétique des bâtiments.

Graphique : consommation d'énergie estimée pour le chauffage des bâtiments selon l'agent énergétique et répartie par affectation



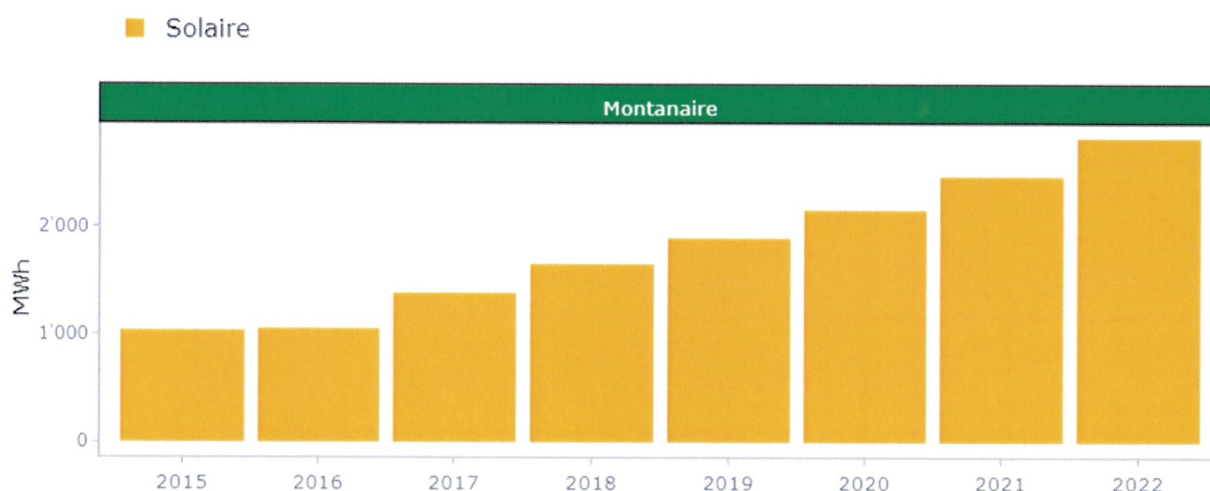
Source: profil énergétique des communes vaudoises

https://stat-energie-vd.ch/profil-energie/?inputs_&inputs_1-selected_communes=%22Montanaire%22

Constats :

- La catégorie « autres sources » comprend les énergies non renouvelables (électricité directe) et renouvelables (pompes à chaleur, chauffage à distance, solaire thermique).
- La consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiments provient à 69% d'énergie non renouvelable (mazout, gaz, électricité directe 6,9%) qui devront être remplacées. Cette proportion est sensiblement inférieure à la moyenne cantonale (78,5% non renouvelable).
- Le logement constitue la majeure partie des bâtiments chauffés de la commune.
- Le bois constitue la ressource renouvelable la plus utilisée (20,6%) devant les pompes à chaleur (6,7%).

Graphique : production d'électricité solaire sur le territoire communal, 2022



Source: profil énergétique des communes vaudoises

https://stat-energie-vd.ch/profil-energie/?inputs_&inputs_1-selected_communes=%22Montanaire%22

Constats :

- La consommation totale d'électricité de la commune était de 9,1 GWh en 2021 (hors graphique).
- Par comparaison, la production en électricité solaire atteignait 2,4 GWh en 2021 et 2,8 GWh en 2022 ; soit une hausse de 16%.

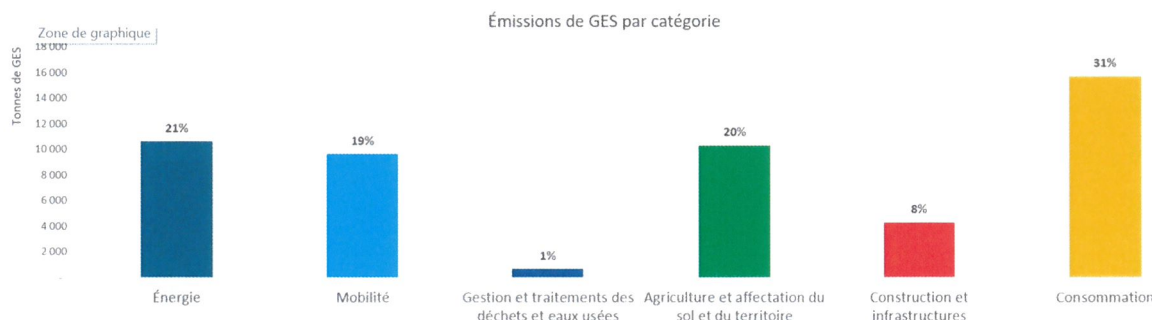
Profil climatique

Le profil climatique de la Commune a été réalisé et estimé en février 2024 sur la base des outils fournis par le Canton (cf. Annexe 2). Il donne les indications de base nécessaires à la bonne compréhension des principaux postes d'émissions de GES (gaz à effet de serre) (volet 1) et des principaux enjeux d'adaptation (volet 2) sur le territoire de la Commune.

| Catégorie | Émissions totales | Émissions directes | Émissions indirectes |
|---|--|--|--|
| | Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq) | Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq) | Gaz à effet de serre (tonnes de CO2eq) |
| Énergie | 10 603 | 7 917 | 2 685 |
| Chauffage et eau chaude sanitaire | 10 603 | 7 917 | 2 685 |
| Électricité (hors chauffage et eau chaude sanitaire) | - | - | - |
| Mobilité | 9 614 | 4 010 | 5 604 |
| Mobilité - Route et rail | 6 662 | 4 010 | 2 652 |
| Transport aérien des habitant.e.s | 2 952 | - | 2 952 |
| Gestion et traitements des déchets et eaux usées | 619 | 619 | - |
| Traitement des déchets | 610 | 610 | - |
| Traitement des eaux usées | 9 | 9 | - |
| Agriculture et affectation du sol et du territoire | 10 277 | 10 277 | - |
| Surfaces forestières et agricoles (capture et émissions) | -436 | -436 | - |
| Pratiques agricoles et fertilisants | 3 431 | 3 431 | - |
| Bétail et fermentation entérique | 7 283 | 7 283 | - |
| Construction et infrastructures | 4 249 | - | 4 249 |
| Consommation | 15 674 | - | 15 674 |
| Habits et chaussures | 1 478 | - | 1 478 |
| Santé | 1 775 | - | 1 775 |
| Loisirs et culture | 1 932 | - | 1 932 |
| Biens et services divers | 2 326 | - | 2 326 |
| Restaurants et hôtels | 1 608 | - | 1 608 |
| Alimentation et boissons | 5 987 | - | 5 987 |
| Numérique (ICT) | 567 | - | 567 |
| Total | 51 035 | 22 824 | 28 212 |
| <i>Investissements financiers des habitants</i> | 76 544 | - | 76 544 |

Volet 1 : Principaux postes d'émissions de GES

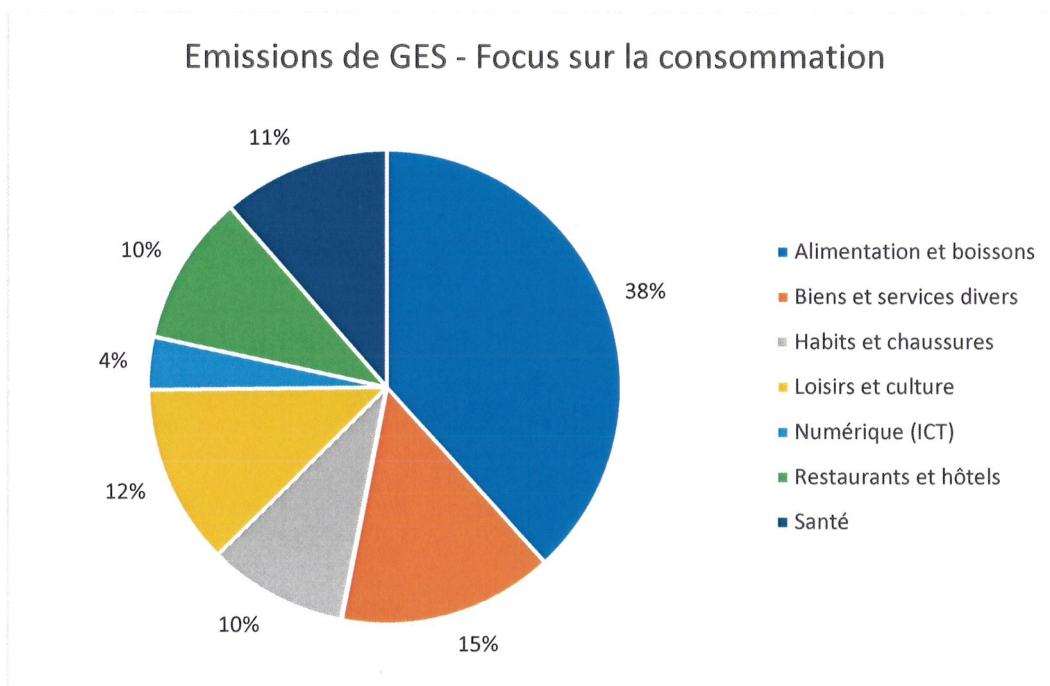
Graphique : Bilan carbone territorial général



Constats :

- Les principaux postes d'émission de GES sont la consommation, l'énergie, l'agriculture et la mobilité.
- Par rapport à d'autres communes, les émissions des secteurs liés à l'agriculture sont relativement conséquentes en raison de l'importante présence de bétail.

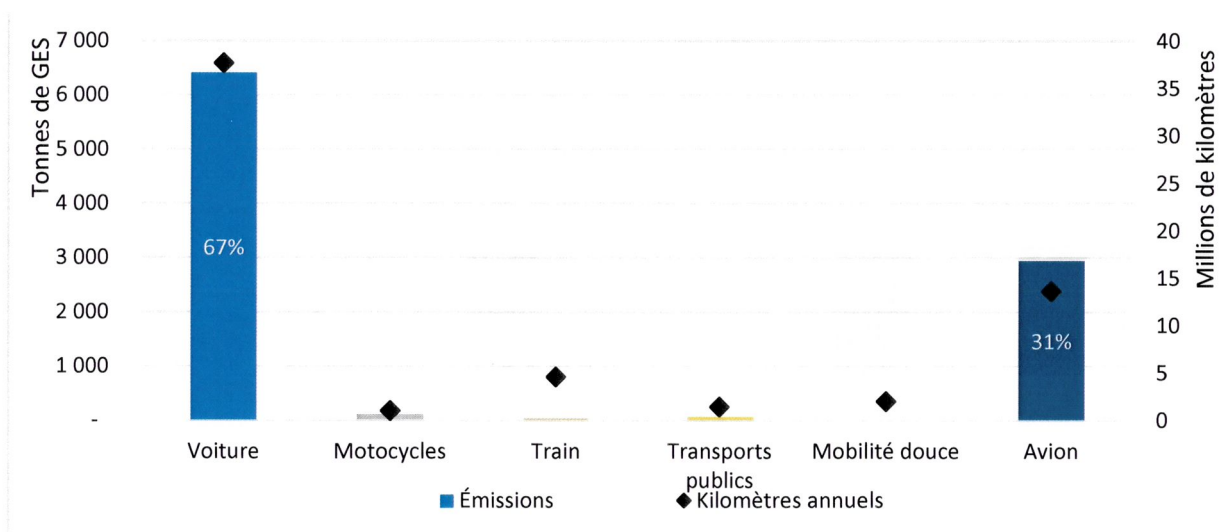
Graphique : Bilan carbone territorial- focus consommation



Constats :

- L'impact de la consommation est principalement lié à des émissions générées hors du territoire communal ou à l'étranger (indirect).
- L'alimentation constitue le plus grand poste d'émission (viande).

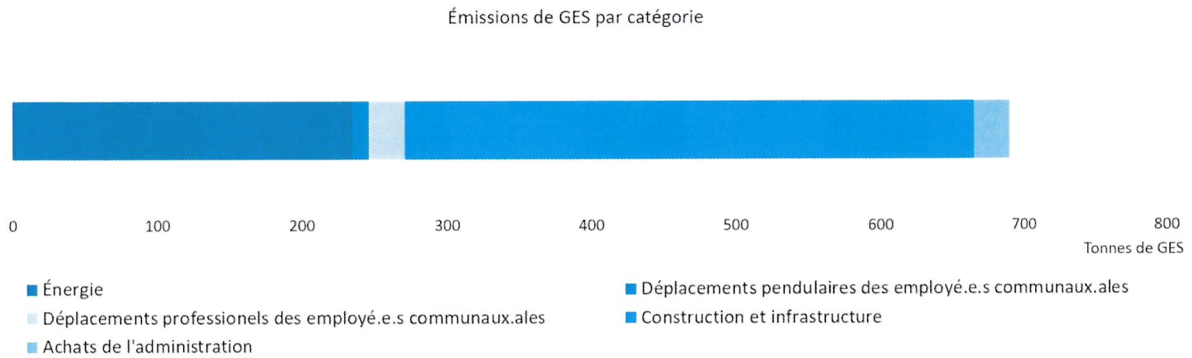
Graphique : Bilan carbone territorial - focus mobilité



Constats

- 2/3 des émissions liées à la mobilité sont générées par l'utilisation de la voiture, ce qui offre des opportunités d'amélioration.
- 1/3 à l'utilisation de l'avion.

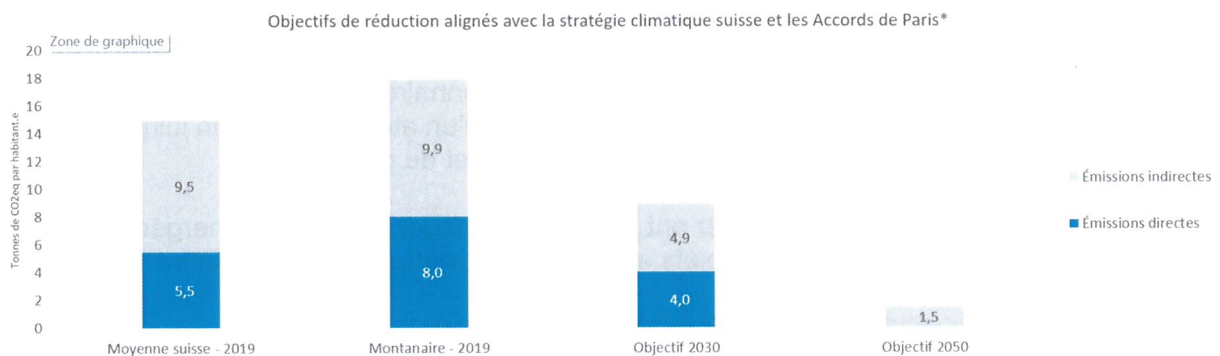
Graphique : Bilan carbone de l'administration communale



Constats :

- Les principaux postes d'émission concernent l'énergie (chauffage bâtiments communaux) et la construction et infrastructures. Toutefois, ce dernier poste peut considérablement varier d'une année à l'autre en fonction des projets en cours.
- L'assainissement énergétique des bâtiments constitue le principal levier pour diminuer les émissions de GES de l'administration.
- Le choix des matériaux utilisés pour les constructions et infrastructures peut également permettre une diminution importante des GES.

Graphique : bilan carbone synthèse, comparaison et objectifs



Constats :

- La commune de Montanaire émet environ 18 tonnes de CO2eq. par habitant.
- Plus de la moitié sont dus à des émissions indirectes (ayant lieu à l'extérieur du territoire communal ou à l'étranger).
- Les émissions directes sont sensiblement supérieures à la moyenne suisse, en raison de l'impact de l'agriculture.
- Afin d'atteindre les objectifs 2030 cantonaux et fédéraux, il faudra les diviser par deux et environ 12 fois pour atteindre les objectifs 2050.
- L'efficacité et la transition énergétique ne suffiront pas. Il faudra impérativement passer par des actions liées à réduction de la consommation.

Volet 2 : Principaux enjeux d'adaptation

En ce qui concerne les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, la commune de Montanaire appartient à la zone géographique du Plateau. Les évolutions climatiques attendues, ainsi que les enjeux et les risques qui y sont liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre.

Schéma : synthèse des principales évolutions climatiques attendues et des risques.



3. Démarche et implication citoyenne

Après une première phase de la démarche qui a établi l'état des lieux de la commune établissant un bilan énergétique et climatique et en mettant en avant ses forces et ses faiblesses au niveau énergétique et climatique, une démarche participative a été lancée afin de soutenir le développement de la vision 2050, des objectifs 2030 et des choix des thèmes de projets.

Cette démarche a été menée grâce au partage d'un questionnaire avec les habitants (sur le site de la commune et par un tout-ménage) et à l'organisation d'un atelier citoyen en juin 2023 avec des représentants des villages, de différentes générations et de genres.

Les réponses au questionnaire et l'atelier ont permis d'échanger et de faire émerger une vision pour 2050, des objectifs 2030 et des projets et activités permettant de les atteindre.

Synthèse du travail de l'atelier citoyen, avec un choix de thèmes, actions et priorisations.



Les résultats de cette démarche ont nourri et soutenu les réflexions de la Municipalité qui a ensuite défini la vision 2050 pour la commune et ses objectifs stratégiques à 2030. Cette démarche a également soutenu la Municipalité dans le choix des projets pour son plan d'action. Les citoyens impliqués dans l'atelier ont exprimé leur intérêt à être impliqué dans la suite de la démarche.

Un échange entre les enjeux et souhaits des citoyens et de la Municipalité

Vision 2050
et objectifs
2030

- Un atelier citoyen: vision, thèmes/ objectifs 2030, idées de projets
- Un atelier Municipalité: prise en compte de l'état des lieux, des inputs de l'atelier participatif et du sondage des habitants (73 pers.)
- Consolidation de la vision 2050 et objectifs 2030

Définition
plan d'
actions

- Un atelier Municipalité: choix des 10 projets cadres permettant de contribuer à la vision et aux objectifs 2030 sur la base des 21 fiches projets du Canton.
- Développement des projets: objectifs, résultats (prise en compte attentes du canton, indicateurs, activités, responsabilités, budget)
- Choix des activités prenant en compte les idées citoyennes (atelier et sondage)

4. Vision 2050 et objectifs 2030

La Commune a défini sa vision à l'horizon 2050, dans laquelle s'inscrit son Plan énergie et climat communal. Cette vision, qui va orienter les objectifs 2030 et les projets, est la suivante :

Vision 2050

Un territoire exemplaire et durable, sobre en émission de carbone, avec une population vivant en santé et dans le respect de la nature et de ses habitant.e.s, qui consomme mieux et moins; une commune qui sensibilise et favorise des échanges entre les villages, une alimentation durable et de proximité, une économie circulaire, une mobilité plus décarbonée, des bâtiments rénovés, une énergie renouvelable et locale, une biodiversité de grande richesse et un partage de la connaissance.

Objectifs à l'horizon 2030

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la commune de Montanaire a défini les objectifs stratégiques à l'horizon 2030 sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années.

Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le Canton, à savoir un axe transversal, un axe Energie & mobilité et un axe Adaptation.

- Procurer les informations nécessaires afin que la population et les élus soient sensibilisés aux enjeux climatiques et énergétiques et qu'ils participent activement au changement
- Réduire de 20% les déchets et les émissions de CO2 en lien à la consommation
- Contribuer à la transition énergétique en rénovant 2% des bâtiments annuellement, en adaptant les techniques de chauffage et en utilisant au maximum de l'énergie renouvelable et locale
- Diminuer l'utilisation des véhicules privés et faciliter la mobilité décarbonée
- Préserver et améliorer la biodiversité en village, assurer les fonctions des sols et un accès à l'eau pour les différents usages
- Soutenir le bien-être de la population en favorisant la solidarité au sein de la population et entre voisins

5. Les 10 projets du plan d'action

Le présent plan d'action détermine les projets que la Municipalité s'engage à réaliser sur son territoire au cours des trois prochaines années, en tenant compte des ressources à disposition, de l'état des lieux réalisé (chapitre 2) et de la vision et objectifs 2030 définis (chapitre 3).

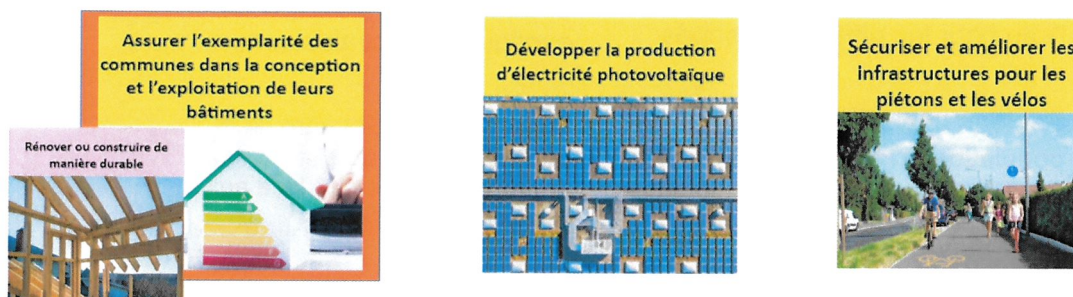
Suite à l'analyse réalisée, la Municipalité a sélectionné 10 projets sur la base des 23 fiches d'action proposées par le Canton.

Les 10 thèmes des projets du PECC de la commune :

4 projets transversaux



3 projets d'atténuation du dérèglement climatique (réduction du CO2)



3 projets d'adaptation au changement climatique



Tableau : contribution des projets du PECC aux objectifs 2030

| Thème | Objectifs | Projets choisis | No fiche canton |
|---|--|--|-----------------|
| Transversal | Procurer les informations nécessaires afin que la population et les élus soient sensibilisés aux enjeux climatiques et énergétiques et qu'ils participent activement au changement | 1. Commission de la durabilité, énergie et climat | 1 |
| | | 2. Participation, sensibilisation et engagement de la population | 4 |
| | Réduire de 20% les déchets et les émissions de CO2 en lien à la consommation | 3. Réduction, réutilisation et recyclage des déchets (3R) | 6 et 7 |
| | | 4. Alimentation locale, saine et durable | 9 |
| Atténuation du dérèglement climatique (réduction du CO2) (Energie & mobilité) | Contribuer à la transition énergétique en rénovant 2% des bâtiments annuellement, en adaptant les techniques de chauffage et en utilisant au maximum de l'énergie renouvelable et locale | 5. Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés | 11 et 8 |
| | | 6. Production d'électricité photovoltaïque | 15 |
| | Diminuer l'utilisation des véhicules privés et faciliter la mobilité décarbonée | 7. Encouragement à la mobilité douce et durable | 16 |

| | | | |
|---|--|--|----|
| Adaptation aux changements climatiques | Préserver et améliorer la biodiversité en village, assurer les fonctions des sols et un accès à l'eau pour les différents usages | 8. Renforcement de la biodiversité | 17 |
| | | 9. Lutte contre les espèces exotiques et envahissantes | 18 |
| | Soutenir le bien-être de la population en favorisant la solidarité au sein de la population et entre voisins | 10. Soutien au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule | 21 |

Fiches projets

| Projet 1 : Commission de la durabilité, énergie et climat (basé sur fiche cantonale 1) | |
|---|---|
| Années concernées | Mi-2025 Développement 2025-2027 Active |
| Objectifs spécifiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la Municipalité sur les aspects de durabilité, de climat et d'énergie • Soutenir la Municipalité dans le suivi de la mise en œuvre du PECC • Permettre l'émergence de nouveaux projets et/ou de mesures | |
| Résultats | |
| 1. La commission est créée et sa gouvernance définie et validée par le Conseil Communal 2. La commission est fonctionnelle | |
| Activités | Planification |
| Développement du règlement | 2025, premier semestre |
| Validation par le Conseil communal | 2025, premier semestre |
| Création de la commission | 2025- juillet |
| Organisation des rencontres et plan de travail/ordre du jour | 2025-août |
| Partage du bilan et soutien à la planification des actions du PECC | Septembre, annuel |
| Indicateurs de réussite | |
| Un règlement (incl. sa composition) et un cahier des charges existent et sont mis en œuvre Au moins deux rencontres par année sont organisées La planification annuelle est réalisée et des propositions concrètes de soutien sont formulées | |

| | |
|--|---|
| <p>Projet 2 : Participation, sensibilisation et engagement de la population (basé sur fiche cantonale 4)</p> <p><i>Ce projet est en lien avec des mesures définies au sein d'autres projets du PECC dans lesquels des activités impliquent les citoyens.</i></p> | |
| <p>Années concernées</p> | <p>2024-2027</p> |
| <p>Objectifs spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer la population dans la définition et la réalisation des actions mises en place par la Commune. • Accompagner les habitant-e-s dans leurs actions en faveur de la transition énergétique et l'adaptation aux changements climatiques, et plus largement de la durabilité. • Fédérer autour du PECC (10 projets) ou d'un projet en particulier. | |
| <p>Résultats</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les habitant.e.s sont de plus en plus conscients des enjeux en lien au climat et modifient certains de leurs comportements 2. Les habitant.e.s soutiennent la commune dans l'effort commun pour la mise en œuvre du plan d'action 3. Une dynamique est lancée et des initiatives citoyennes se mettent en place | |
| <p>Activités</p> | <p>Planification</p> |
| <p>Impliquer la population dans la réflexion et la définition d'actions pour le PECC</p> <p>2024</p> | <p>2024</p> |
| <p>Informers la population à propos des enjeux et des actions permettant de comprendre l'impact de son activité et découvrir des alternatives durables, par ex : mettre en place des cycles d'échanges, conférences, films sur des thèmes en lien au PECC, journal « hors série » avec une présentation des projets existants et du PECC</p> <p>Dès 2025 et régulièrement</p> | <p>Dès 2025 et régulièrement</p> |
| <p>Une communication spécifique sur l'utilisation parcimonieuse de l'eau sera développée sur le site internet</p> <p>Dès 2025</p> | <p>Dès 2025</p> |
| <p>Adapter les canaux de communication, notamment le site internet afin de rendre visible et développer les thèmes du PECC et conseils aux citoyens et informer via la chaîne What's app de la commune</p> <p>2025, puis en continu tenir à jour et enrichir</p> | <p>2025, puis en continu tenir à jour et enrichir</p> |
| <p>Développer un programme annuel avec les actions citoyennes du PECC</p> <p>Dès 2025 et annuel</p> | <p>Dès 2025 et annuel</p> |
| <p>Indicateurs de réussite</p> <p>Le site internet a intégré les informations en lien aux projets du PECC (communication, sensibilisation, soutiens, subventions, alternatives aux énergies fossiles)</p> <p>Au moins une action annuelle impliquant la population en lien avec les actions définies est réalisée (voir actions participatives intégrées dans les autres projets du PECC)</p> | |

| Projet 3 : Réduction, réutilisation et recyclage des déchets (3R) (basé sur fiche cantonale 6) | |
|--|----------------------|
| Années concernées | 2025-2027 |
| Objectifs spécifiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les objets à usage unique • Encourager la réutilisation, la réparation et le partage d'objets • Augmenter la part de recyclage et de récupération des matériaux • Sensibiliser la population à la thématique | |
| Résultats | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. La commune est exemplaire pour ces aspects et a motivé la population à s'améliorer 2. Les bonnes pratiques et idées sont communiquées à la population | |
| Activités | Planification |
| <p>Développer la thématique « réduire » avec la mise en place d'apéros et manifestations 0 déchet au sein de la commune (guide manifestations durables).</p> <p>Sensibiliser les sociétés locales à cette thématique.</p> <p>Communiquer ces bonnes pratiques et idées à la population.</p> | 2025 |
| <p>Développer la thématique « réutiliser » avec la mise en place d'une ressourcerie et evt. en mettant en place des boîtes d'échange.</p> <p>Mettre en place une journée « coffre ouvert » avec le public cible « enfants » pour les jouets.</p> <p>Communiquer ces bonnes pratiques et idées à la population.</p> | 2026 |
| <p>Développer la thématique « recycler » en accueillant notamment des stands thématiques lors des manifestations.</p> | 2027 |
| Indicateurs de réussite | |
| <p>Les habitants ont été sensibilisés aux trois 3R (réduire, réutiliser, recycler) et trois événements ont été organisés en lien à cette thématique.</p> | |

| Projet 4 : Alimentation locale, saine et durable (basé sur fiche cantonale 9) | |
|---|------------------------|
| Années concernées | 2025-2027 |
| Objectifs spécifiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les circuits courts • Sensibiliser la population aux enjeux de l'alimentation | |
| Résultats | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Les circuits-courts sont promus, à travers notamment la valorisation de ceux présents sur le territoire communal et régional 2. Promouvoir une alimentation équilibrée, durable et climatiquement responsable dans la restauration collective 3. Le thème « alimentation et climat » est abordé avec la population | |
| Activités | Planification |
| Identifier les acteurs concernés (agriculteurs, transformateurs, commerçants, restaurateurs, directeurs d'école/crèche, etc.) | 2025 et mise à jour |
| Informers sur les points de vente de produits locaux et sur les autres prestations proposées par les agriculteurs de la Commune et de la région. | 2025, puis mise à jour |
| Faire une proposition de type magasin local ou marché en remplacement du départ de la laiterie (Battoir, Chapelle, 2026) | 2025 |
| Se fournir principalement en produits locaux pour les réceptions et événements organisés par la Commune | 2025-2027 |
| Encourager le respect des critères ou la labellisation Fourchette verte pour l'EFAJE et/ou l'ASIRE | Dès 2025 |
| Organiser un atelier/ information pour les citoyens | 2026 |
| Indicateurs de réussite | |
| Un canal d'information et de promotion sur les circuits-courts existe | |
| Au moins une garderie/UAPE est labélisée « Fourchette verte » | |
| Les enjeux entre l'alimentation et l'environnement ont été partagés avec la population | |

| Projet 5 : Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés (basé sur fiche cantonale 11) | |
|---|---|
| Années concernées | 2025-2027 |
| Objectifs spécifiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Fixer des standards énergétiques élevés pour les bâtiments communaux neufs et les rénovations (ex : Minergie) et si pas possible selon les normes en vigueur pour les rénovations. • Evaluer la qualité énergétique des bâtiments communaux neufs et les rénovations et élaborer un plan d'assainissement pour les bâtiments les plus problématiques • Réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux en identifiant les éventuels dysfonctionnements et par des mesures pouvant rapidement être mises en place • Encourager les propriétaires privés à aller au -delà du minimum légal pour l'isolation thermique de leur bâtiment | |
| Résultats | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Un suivi énergétique sur certains bâtiments est mis en place 2. Une analyse énergétique CECB+ est réalisée sur certains bâtiments 3. Un plan d'assainissement des bâtiments communaux est réalisé et les budgets nécessaires sont prévus 4. Les propriétaires privés sont informés et encouragés à améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment | |
| Activités | Planification |
| Mise en place d'un suivi énergétique (chauffage, ECS, électricité, ventilation, éclairage) pour certains bâtiments communaux | 2025, puis lorsque nécessaire |
| Réaliser une analyse énergétique CECB+ sur certains bâtiments communaux (collège de Martherenges, salle de Chapelle, administration communale, auberge de St-Cierges) | 2025 |
| Identifier les mesures d'optimisation énergétique les plus efficaces et les mettre en œuvre | Fin 2025 |
| Etablir un plan d'assainissement en prévoyant les budgets | 2025 puis démarrer l'assainissement prochaine législature (2026-2031) |
| Installer un chauffage à distance à copeaux pour le bâtiment administratif et la villa communale à Thierrens | 2025 |
| Réaliser l'étude thermique du bâtiment de la Salle communale de Chapelle | 2026 |
| Définir au moins une mesure d'encouragement pour les privés, ex : information sur les subventions existantes et démarches à faire | 2025 et annuel |
| Indicateurs de réussite | |
| <p>Un suivi énergétique pour au moins 50% des bâtiments communaux chauffés a eu lieu</p> <p>Une analyse énergétique CECB+ d'au moins 30% des bâtiments communaux construits avant 2000 a été réalisée</p> <p>Le plan d'assainissement existe accompagné d'une planification budgétaire</p> <p>Au moins une mesure d'encouragement est mise en place pour favoriser l'assainissement des bâtiments privés</p> | |

| Projet 6 : Production d'électricité photovoltaïque (basé sur fiche cantonale 15) | |
|---|---------------------------|
| Années concernées | 2025-2027 |
| Objectifs spécifiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Devenir exemplaire en équipant les toitures des bâtiments communaux, si possible avec une couverture intégrale ou en combinaison avec une toiture végétalisée • Favoriser la pose d'installations photovoltaïques chez les privés en menant des campagnes de promotion, de regroupement des démarches, ou en allouant des aides financières ponctuelles | |
| Résultats | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Les toitures communale sont équipées en panneaux solaires où cela est possible 2. Les citoyens sont informés et accompagnés pour des appel d'offre groupés | |
| Activités | Planification |
| Analyser le potentiel solaire de la commune en consultant le cadastre du potentiel solaire Planifier la mise en place de panneaux solaires | 2025,2026,2027 |
| Réalisation du projet solaire du toit de l'administration communale | 2025-2026 |
| Encourager le distributeur d'énergie à la mise en souterrain des conduites électriques permettant la distribution de l'énergie photovoltaïque | 2025 (Correvon (préavis)) |
| Mettre en place une démarche d'appels groupés (éventuellement intercommunale) | 2025, 2026, 2027 |
| Indicateurs de réussite | |
| <p>La majorité des toitures communales sont équipées ou ont le projet d'être équipée en panneaux solaires</p> <p>Au moins deux séances de sensibilisation et appels d'offre groupés ont eu lieu et les propriétaires intéressés ont été accompagnés (invitations des propriétaires à la séance d'information avec la présence d'un expert et mise en place de l'appel d'offre groupé auprès de plusieurs installateurs, par l'expert)</p> | |

| Projet 7: Encouragement à la mobilité douce et durable (basé sur fiche cantonale 16) | |
|--|------------------------------------|
| Années concernées | 2025-2027 |
| Objectifs spécifiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les déplacements du quotidien à pied et à vélo • Encourager l'utilisation des transports publics et la diminution du transport individuel, surtout carboné • Améliorer la qualité des espaces publics | |
| Résultats | |
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Un diagnostic des possibilités d'amélioration du réseau piétonnier et cyclable ainsi que des espaces publics est établi 2. La population favorise le vélo et la marche pour les déplacements quotidiens 3. Le trafic routier est ralenti dans les centres principaux 4. La population utilise moins fréquemment leur voiture de manière individuelle et favorise les transports durables | |
| Activités | Planification |
| Etablir un diagnostic sommaire des besoins d'amélioration du réseau piétonnier et cyclable et des places publiques | 2025 |
| Identifier les lieux fréquentés qui peuvent être reliés entre eux par des liaisons piétonnes et cyclables sûres et recenser les chemins existants | 2025 |
| Identifier les besoins d'amélioration (ex : valorisation ou amélioration de la qualité de celles qui existent- signalétique, type de revêtement) | 2025 puis mise en œuvre 2026, 2027 |
| Améliorer la qualité d'espaces publics, par la pose de bancs, zones d'ombre et arborisation | 2026-2027 |
| Afin d'inciter à la modération des véhicules, mettre en œuvre certaines mesures du rapport d'analyse « zone 30 » non encore planifiées | 2025 |
| Informers la population sur les subventions existantes et proposer une subvention pour l'abonnement ½ tarif | Annuel |
| Indicateurs de réussite | |
| Le diagnostic existe et permet de planifier des actions concrètes en lien aux objectifs | |
| Au moins trois mesures d'amélioration sont mises en œuvre | |
| Au moins quatre zones permettent une modération du trafic | |
| Les habitants sont informés des subventions existantes | |

| Projet 8: Renforcement de la biodiversité (basé sur fiche cantonale 17) | |
|--|----------------------|
| Années concernées | 2025-2027 |
| Objectifs spécifiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Connaître et préserver les espaces de biodiversité • Préserver et renouveler le patrimoine arboré • Favoriser la biodiversité dans des milieux offrant un potentiel d'amélioration pour leur qualité (jardins, espaces publics, extensification) • Encourager les propriétaires privés à agir | |
| Résultats | |
| <p>1. Une gestion durable des espaces publics est mise en œuvre (ex : entretien différencié, renouvellement des arborés)</p> <p>2. La population est engagée dans une démarche de jardins durables grâce à la Charte des jardins</p> <p>3. Une/des dispositions pour promouvoir la biodiversité est ajouté dans les règlements de construction</p> | |
| Activités | Planification |
| Réaliser l'inventaire des arbres remarquables communaux | Fin 2025-2026 |
| Faciliter l'arrachage des haies de thuyas et de lauriers. | |
| Renseigner la population sur les subventions cantonales. | |
| Mettre à jour le règlement d'abattage des arbres en corrélation avec le règlement cantonal. | 2025-2027 |
| Finaliser avec le triage le repeuplement des berges de ruisseaux et la plantation de nouvelles espèces d'arbres adaptées au réchauffement climatique. | |
| Mettre en place un entretien différencié des espaces publics (mettre en place une procédure). Adhérer à la Charte des talus de route | 2025-2026 |
| Former au minimum une personne travaillant à la commune à la gestion différenciée des espaces verts | 2025 |
| Utiliser au minimum les herbicides dans l'entretien (mettre en place un règlement) et sensibiliser le personnel | 2025-2026 |
| Ajouter au moins une disposition pour promouvoir la biodiversité dans le règlement de construction | 2025-2027 |
| Engager la population dans la démarche de la Charte des jardins (organiser des visites entre habitants et conseils pour des jardins durables) | 2025-2026-2027 |
| Indicateurs de réussite | |
| <p>Le patrimoine arboré est mieux connu et protégé grâce à l'inventaire des arbres remarquables et à la plantation d'arbres et arbustes indigènes</p> <p>La procédure d'entretien différencié, intégrant l'utilisation des produits phytosanitaires, est mis en œuvre</p> <p>Une démarche d'information sur la Charte des jardins a été mise en place et des visites de jardin sont organisées (une fois par an)</p> <p>Au moins une disposition en faveur de la biodiversité est intégrée au règlement communal</p> | |

| Projet 9 : Lutte contre les espèces exotiques et envahissantes (basé sur fiche cantonale 18) | |
|---|----------------------|
| Années concernées | 2025-2027 |
| Objectifs spécifiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Préserver l'environnement et la biodiversité en définissant des moyens de prévention et de lutte adéquats • Préserver la santé des habitantes • Prévenir l'apparition de nouveaux risques infectieux absents de nos régions | |
| Résultats | |
| <p>1. Des actions de lutte contre les organismes exotiques envahissants sur les surfaces communales sont mises en œuvre et les néophytes sont inscrites sur Infoflora</p> <p>2. La population est sensibilisée et est engagée dans des actions concrètes</p> | |
| Activités | Planification |
| Une cartographie avec les foyers des espèces exotiques et envahissantes (au minimum sur l'espace bâti) est réalisée | 2025 et mise à jour |
| Les données sont saisies dans la plateforme d'Info Flora | 2025, 2026, 2027 |
| Définir et mettre en œuvre des mesures ciblées de lutte (selon l'espèce et le contexte) | 2025, 2026, 2027 |
| Sensibiliser et informer la population sur les plantes à arracher et comment le faire/éliminer (site internet, ressources) - lien à la Charte des jardins (projet 8) | 2025, 2026, 2027 |
| Inclure dans le règlement communal des mesures pour inciter les privés à agir | 2025 |
| Indicateurs de réussite | |
| Un catalogue de mesures ciblées est développé et mis en œuvre, les zones sensibles sont connues | |
| Une information est à disposition sur la page internet de la commune | |
| Le règlement communal a intégré des mesures concernant les privés | |

Projet 10 : Soutien au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule (basé sur fiche cantonale 21)

Années concernées

2025-2027

Objectifs spécifiques

- Prévenir ou limiter les effets néfastes de la chaleur sur la santé de la population en particulier des personnes vulnérables
- Augmenter la capacité de la commune à atténuer les effets dus à la canicule
- Diffuser des messages de prévention
- Agir en faveur du bien-être et de la santé des habitants

Résultats

1. Le plan canicule communal est actualisé
2. Un concept de visiteurs communautaires a été élaboré
3. La commune est labellisée « Commune en santé »
4. Favoriser les rencontres à travers un lieu social

Activités

Planification

Mettre à jour le plan canicule en prenant en compte les aspects du PECC

Chaque année

Mettre à jour, avant chaque été, la liste de la population à risque

Chaque année

Définir un concept de visiteurs communautaires

2025 et suivantes

Devenir une commune en santé (label)

2025 (mise en œuvre 2026-2027)

Indicateurs de réussite

Le plan canicule est à jour et est mis en œuvre

Le concept de visiteur communautaire existe, est mis en œuvre et valorisé

Le label « commune en santé » est mis en place

6. Gouvernance et suivi de la mise en œuvre

Gouvernance

La Municipalité est responsable d'adopter et de piloter la mise en œuvre du PECC. Elle fixe les priorités et les objectifs à atteindre, détermine le calendrier et les budgets et supervise la mise en œuvre des actions. Elle engage l'action de chaque dicastère désigné afin d'initier les mesures nécessaires. Elle est responsable d'attribuer les mandats, d'activer les partenariats ou d'effectuer les demandes de crédits nécessaires ou de subventions existantes à la réalisation des actions. Elle veille au respect du calendrier et des budgets, en adaptant le cas échéant le plan d'action selon l'évolution des projets et l'allocation des ressources.

Chaque projet est sous la responsabilité d'un.e Municipal.e. Nathalie Jaton, Municipale en charge des Bâtiments, Citernes, Police des constructions, Eglises, CCSPA, PCi et Tir est responsable de la coordination et du suivi global.

La Municipalité s'engage également à informer régulièrement le Conseil communal et les habitants.

Pour toute cette démarche, la Municipalité est accompagnée par une consultante externe, experte en organisation et durabilité, en la personne de Nathalie Rizzotti. Celle-ci l'appuie dans l'état des lieux, la démarche participative, la fixation des objectifs et projets ainsi que dans la planification et le suivi annuel des activités du plan d'action.

Pour assurer la coordination opérationnelle, un groupe de suivi composé des membres de la Municipalité ainsi que de la consultante est créé. Il se réunit au minimum 2 fois par an afin de :

- effectuer le suivi du plan d'action tel que prévu dans le planning
- suivre les budgets
- déterminer les actions de communication
- réaliser le reporting des actions réalisées en fin de l'année en cours
- planifier les actions de l'année suivante

Entre ces séances, la Municipalité suit régulièrement la mise en œuvre et les actions à entreprendre grâce au tableau de bord/suivi et à travers un point permanent porté à l'ordre du jour de ses séances.

Le Conseil communal a pour principales tâches d'accorder ou non les budgets et investissements nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action proposé par la Municipalité selon les processus habituels.

Dès que la commission de la durabilité, énergie et climat (projet 1) sera établie, elle aura également un rôle dans le suivi annuel du PECC.

Sources de financement

Le portage, la supervision et le suivi général de la démarche bénéficient de l'accompagnement d'une consultante externe. Le mandat confié porte sur une durée de 4 ans. Le canton propose pour cela une subvention qui s'échelonne sur ces quatre ans et qui couvre jusqu'à 50 % des coûts dudit mandat, avec un plafond à CHF 12'500. – par communes sur les quatre ans. Une subvention complémentaire de CHF 6'000. – peut être obtenue pour la phase de mise en œuvre.

La validation du présent document de planification directrice par les autorités cantonales ouvre le droit au versement de la première tranche⁶.

Chaque activité identifiée dans le cadre du plan d'action est associée à un montant financier. Les différentes sources de financement à disposition sont les suivantes :

- Budget de fonctionnement des différents dicastères concernés par la mise en œuvre des mesures transversales, énergétiques et climatiques.
- Demandes spécifiques de crédits au Conseil communal.
- Subventions fédérales ou cantonales à solliciter, en particulier dans le cadre des projets pour lesquelles une subvention existe.

La commission de gestion et des finances est largement impliquée dans ce processus de financement du PECC et dès lors joue également un rôle important afin de permettre sa mise en œuvre du point de vue financier.

Le budget global nécessaire à la mise en œuvre des actions et projets proposé dans le cadre du PECC fait l'objet d'une évaluation et d'une adaptation annuelle par la Municipalité avec l'appui du mandataire.

Suivi de la mise en oeuvre

La mise en œuvre des projets du plan d'action fait l'objet d'un suivi régulier, par le biais d'un Tableau de suivi des actions (cf. Annexe 3) fourni par le Canton.

Le suivi est réalisé le plus régulièrement possible par le dicastère responsable et est utilisé lors des échanges durant les séances de la Municipalité.

Il fait l'objet d'au moins une révision annuelle avec le soutien de la mandataire externe, afin de garantir l'atteinte des résultats souhaités, d'évaluer l'avancement de la réalisation des activités et, le cas échéant, de procéder aux adaptations nécessaires. Cette révision doit être validée par la Municipalité.

Le tableau de suivi actualisé est ensuite remis, chaque année, aux autorités cantonales pour ouvrir le droit au versement des tranches annuelles de la subvention. La date de référence correspond à la validation de ce présent document par la Municipalité.

7. Communication du PECC

La Municipalité est consciente de l'importance de la communication et s'engage à communiquer à la population sur son engagement politique et sur la réalisation des projets prévus dans le cadre du plan d'action. Elle veille à la cohérence des messages et à créer une dynamique en faveur de la durabilité, du climat et de la transition énergétique. Ceci en informant sur les enjeux, en proposant une vision du futur attractive et en associant la population à la réalisation des objectifs de la Commune.

Une communication pour informer sur le PECC a déjà réalisée dans le Montanaire magazine fin 2023 et une est d'ores et déjà prévue pour fin 2024.

Pour la suite trois niveaux de communication sont prévus :

- Informer sur le PECC : Une page dédiée aux projets sera développée sur le site internet et des informations seront partagées dans le journal communal.

⁶ Les conditions de subventionnement sont précisées dans une directive.

- Informer sur les subventions existantes pour les privés et sensibiliser aux enjeux (ex : plantes invasives)

- Informer et encourager la participation : un programme annuel avec les activités citoyennes sera développé

Une attention particulière sera donnée à l'organisation d'événements qui permettent d'aller au-delà de l'information, en rendant active la population, en touchant un public plus large et en collaborant avec les acteurs locaux (voir projet 2 « Participation, sensibilisation et engagement de la population »).

8. Conclusion

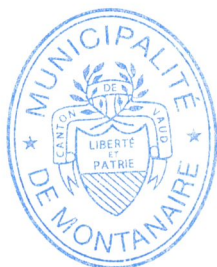
Par le présent document, la Commune de Montanaire s'engage activement dans une politique énergétique et climatique.

Cette démarche vise en particulier à réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant en premier lieu sa consommation d'énergies fossiles vers une transition énergétique ainsi qu'à s'adapter aux effets des changements climatiques notamment en favorisant et préservant la biodiversité.

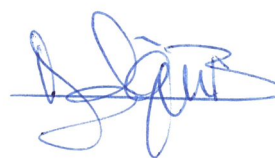
Ainsi, la Commune de Montanaire fait preuve d'exemplarité face à ces enjeux tant au niveau de son fonctionnement interne que de par ses actions externes.

Par ce PECC, elle affirme son souhait d'encourager ses habitant-e-s et toutes/tous les actrice-s présent-e-s sur son territoire à s'engager activement et à participer aux actions qu'elle entreprend.

Adopté par la Municipalité
La Syndique :



Date : 13 février 2025
La Secrétaire :



Annexes

Annexe 1 : Profil énergétique communal

Profil énergie VD (stat-energie-vd.ch)

Annexe 2 : Bilan carbone communal



Montanaire_
Bilan-carbone_Monta

Annexe 3 : Tableau de suivi des projets et activités



Tableau de
suivi_PECC_V141124.